



Partez en **pèlerinage** l'esprit serein : **Afriland**
First Bank vous offre **gratuitement** la carte



Journal d'Informations et de débats fondé le 17 Novembre 1979

Direction - Rédaction - Publicité : Rue Bébé Eyidi à côté du restaurant « Muna Mboa » Akwa

République du Cameroun - Tél. (+237) 699 61 97 33 / 674 66 73 19 / 679 60 55 22 / 699 74 86 98



E-mail : info@quotidienlemessenger.com

Site web : www.quotidienlemessenger.com

Le Messenger

Directeur de la publication : Jean François CHANNON

N° 8738 DU LUNDI 13 AVRIL 2026 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien



Marcel Niat Njifenji

Le dernier soupir...



• Après de longues années de maladie marquées par des rumeurs autour de son décès, l'ancien président du Sénat a finalement rendu l'âme samedi au Centre hospitalier universitaire de Yaoundé. Cette disparition met un terme à une longue carrière au service du sérail et de son « vieil ami » Paul Biya. **P 3**

Développement

P 6&7

La face cachée des projets

Ngah Christian à la Cenpa **P 8**

Comme une lettre à la Post



An 78 de l'Upc

P 9

L'Appel de Bapooch Lipot

Oppression des communautés locales et peuples autochtones

La face cachée de l'implémentation des projets de développement



Au Cameroun, les communautés locales et les peuples autochtones sont confrontés à des formes croissantes d'injustices, liées entre autres à l'implémentation d'industries extractives et agro-industrielles à grande échelle. Ces dynamiques entraînent des conséquences multiples, au rang desquelles : l'accaparement des terres, les expropriations sans compensation juste et préalable, la dégradation des écosystèmes, la perte des moyens de subsistance, et la marginalisation des communautés dans les processus décisionnels. Quelques clichés dans le département du Dja et Lobo illustrent cette réalité accablante.

14 000 hectares de forêt naturelle perdu

« On vit l'exploitation abusive de nos forêts, on vit l'exploitation minière et l'installation des agro-industriels et aussi l'installation du barrage hydroélectrique. Voilà quatre problèmes qu'on a identifiés et qui causent beaucoup de dégâts chez nous. Nos forêts sont pillées par des exploitants qui sont de connivence avec des autorités administratives locales, parfois avec la complicité des chefs et des présidents des forêts communautaires », décrie Lerys Nyagano, président de l'association des jeunes peuples autochtones du Cameroun. Qu'elle soit légale ou illégale, cette exploitation abusive des ressources forestières dans le Dja et Lobo, menace la survie des populations dont les peuples autochtones. Situé dans la région du Sud, avec Sangmélima pour chef-lieu, le Dja et Lobo est un département du Cameroun, créé dans les années 1950. Il couvre une vaste zone riche en biodiversité, nommée d'après le fleuve Dja et la rivière Lobo. Il est célèbre pour sa réserve de faune, sa population Baka. Une richesse qui se meurt au fil des années. Cette localité fait face à une déforestation critique, avec 14 000 hectares de forêt naturelle perdus en 2024 selon Global Forest Watch. Les causes incluent l'extension de l'agriculture, l'exploitation forestière, et la transformation

de terres en zones industrielles, notamment pour des plantations de caoutchouc. Cette destruction menace la biodiversité (pangolins, léopards) et le mode de vie des populations Baka.

Réserve de biosphère du Dja, un patrimoine mondial pillé

« On a aussi enregistré l'exploitation dans la réserve de biosphère du Dja », dénonce le jeune Baka. Créée en 1950 et classée au patrimoine mondial de l'Unesco, elle abrite une biodiversité exceptionnelle (éléphants, gorilles, chimpanzés) sur plus de 5 000 km², constituant une forêt dense humide essentielle. Elle était jusqu'alors présentée comme l'une des aires protégées les plus vastes et intactes du bassin du Congo. Aux dires des populations même la Réserve de Biosphère du Dja n'échappe pas à la razzia des exploitants véreux. « Ces exploitants qui ont des titres et d'autres n'ont pas de titres, traversent les limites, entrent directement dans la réserve de faune du Dja, au mépris total des populations riveraines. Les dégâts sont considérables dont la destruction des plantations des populations ». Ils ont dans leur triste activité apprend-t-on, endommagé le bac qui relie Bengbis à Meyomessala. En ce qui concerne l'exploitation minière, « on a relevé l'exploitation anarchique des chinois chez nous avec l'aval des autorités administratives locales. Il s'est avéré que d'autres arrivent sans permis. Ils exploitent avec les engins. Ils font des trous de plus de 50 mètres de profondeur qui causent du préjudice aux populations et aux animaux qui y tombent et meurent ». L'exploitation minière est à l'origine de la destruction de l'environnement, de la dégradation des sols, la pollution des eaux, et des maladies causées par les eaux souillées polluées.

Des morts du barrage de Mekin

Toujours dans la même localité, l'implantation d'un barrage loin de faire la joie des populations draine un lot de souffrances. Le barrage hydroélectrique de Mekin sur le fleuve Dja, est une infrastructure de 15MW conçue pour renforcer le Réseau Interconnecté Sud (RIS). Cependant ! « Permettez-moi d'exprimer ma désolation par rapport à ce grand projet annoncé comme espoir pour les populations riveraines. [...] Il y a le courant à Mekin, mais Bengbis n'a pas de courant et subit de plus les crues », s'insurge l'apôtre Jean-Félix Ovambe Akono avant de s'étendre sur les impacts environnemental et social lié à la

présence de cette infrastructure. « Lorsque vous êtes sur le pont de la Lobo, vous êtes exactement à 18 kilomètres à vol d'oiseau du barrage. Alors, quand on ferme les turbines, le pont de la Lobo est impraticable. Aucune voiture ne peut plus passer, parce que la marée monte. Nous sommes envahis par les inondations ». Il rapporte qu'en janvier 2026, le chef de son village, un jeune de 28 ans est mort des suites de noyade parce qu'il n'avait pas eu l'information selon laquelle, les turbines seraient fermées. « Nous ne pouvons pas charger nos téléphones à temps, parce que nous n'avons pas d'énergie. Donc, nous ne pouvons pas les suivre les informations qui concernent les activités dans le barrage à temps. N'ayant pas eu l'information, le jeune est parti en Brousse où il s'est fait noyer. Il a fallu plus de cinq jours pour qu'on retrouve ses restes », raconte-t-il encore ému par ce drame. Le jeune chef du village Teng ne serait pas la seule victime des crues. « Nous avons déjà enregistré quatre à cinq morts à cause de ces inondations », accuse le pasteur. Pour l'électricité, « Notre maire se débrouille avec le groupe électrogène pour alimenter la petite ville. Ça ne peut pas aller à un kilomètre ».

Perte de repère et pauvreté ambiante

Il ressort des discussions avec les populations que les vieilles techniques de pêche ne peuvent plus être pratiquer. Ce qui induit une baisse des revenus. Les activités agricoles sont en berne, parce que les plantations sont noyées et certaines habitations aussi. Certaines populations qui ont été dédommagées. Mais, n'ont pas été recasées. « On vous donne de l'argent mais c'est l'État qui a tout en main. L'État doit vous amener comme ils ont fait à Lompangar par exemple dans un nouveau site où vous allez transporter vos familles, où vous aurez les structures sociales telles que l'église, les écoles, les centres de santé, les stades de football, etc. L'État n'a pas recasé les gens dans l'arrondissement de Bengbis et même à Meyomessala. L'État n'a pas montré un endroit que, comme on vous enlève ici, allez à tel endroit précis. Ce problème existe ». Mais les solutions aussi existent. Certaines d'entre elles ont été présentées aux pouvoirs publics qui font la sourde oreille pour la plupart. « Ils ont commencé à faire la route, qui est déjà quand même à 18 kilomètres. On avait prévu le pont sur la Lobo, qui devait être à 18 mètres de hauteur, et presque deux kilomètres de long.

Il y a les travaux là-dessus. Mais on n'a pas le courant ». Également, « il avait été prévu qu'on allait former les jeunes de chez nous sur les nouvelles techniques de pêche. Ça n'a pas encore suivi. Les exigences actuelles, il faut les pirogues à moteur. On ne les a pas ». Même la promesse de la construction d'une exploitation de pêche industrielle n'est pas opérationnel, plus de 15 ans après.

Une voix inaudible

« L'homme pygmée Baka vit de la chasse et de la cueillette. Et brusquement, on vient nous arrêter tout cela, une fois comme cela. Nous, on va vivre comment avec nos enfants? S'ils peuvent nous donner l'autorisation de récolter les PFNL... », implore Samson Mbote, Baka du Sud, arrondissement de Djoum. « Les gens ne doivent plus entrer à la réserve pour faire le braconnage. On le sait. Mais, ce qu'on veut, c'est qu'ils puissent nous aider à exploiter les produits forestiers non ligneux. Parce que c'est dans la réserve où se trouve beaucoup de Ndo'o, mangue sauvage », argumente-t-il. Cultivateur au village Ebomane dans l'arrondissement de Mintom, Moïse Akono Bella se plaint de la ruée vers l'or, une activité qui vide même les établissements scolaires. « Notre grand problème, c'est l'exploitation de l'or qui entraîne déjà toute la population, des élèves, des enfants. Beaucoup vont pour exploiter l'or, alors qu'ils risquent beaucoup de choses. Il y a même la famine qui arrive, les gens ne cultivent plus », prédit-il. Seulement leur voix reste inaudible. « Lorsque les populations essayent un peu de réclamer leurs droits et immédiatement le sous-préfet débarque avec les gendarmes pour intimider les communautés et pour laisser les exploitants continuer leurs activités illégales dans les forêts », dénonce Lerys Nyagano. « Dans le cadre de notre association, nous avons fait des plaidoyers, nous avons signalé, nous avons fait des doléances. Nous avons cru qu'on nous a entendus, mais rien n'a été fait », dévoile Rev. Jean-Félix Ovambe Akono. Ces situations ne sont pas spécifiques au Dja et Lobo. Mais c'est quasiment l'ensemble du territoire qui est meurtri. Dans le département de l'océan, dans les régions de l'Est et même de l'Adamaoua pour ne citer que ces cas, les populations font face à la boulimie des terres des agroindustries.

Nadège Christelle BOWA

Dr Samuel Nguiffo

Optimiser la capacité de suivi des administrations à hauteur des investissements

C'est l'une des pierres d'achoppement à l'origine des plaintes des populations riveraines des grands projets. Engagé dans la promotion de la justice environnementale et des droits des communautés, le Centre pour l'environnement et le développement (Ced), a organisé les 31 mars et 1er avril 2026, à Yaoundé, un atelier de renforcement des capacités des victimes de ces injustices environnementales. Au delà des objectifs de ces échanges, Dr Samuel Nguiffo, Secrétaire général du Ced, dresse une cartographie des zones affectées et déroule des options à explorer par les pouvoirs publics pour un déploiement des industries et agro-industries qui respectent le droit des communautés et peuples autochtones, principales bénéficiaires du développement tant voulu; la gestion durable des forêts communautaires à la lumière de la nouvelle loi forestière à travers le marché du carbone, etc.

Quel était le but de cet atelier à l'intention des victimes des injustices environnementales?

Le but de cette rencontre était de mettre ensemble des représentants de communautés qui viennent de différents endroits sur le territoire national pour qu'ils puissent partager leurs expériences. Pour que chacun sache qu'il n'est pas seul dans le combat qu'il mène. Également pour qu'on voit ensemble quelles sont les grandes tendances des menaces auxquelles l'environnement, la santé humaine et les moyens de subsistance des communautés sont exposés. Enfin, l'objectif était de réfléchir ensemble sur des pistes de solutions valables pour toutes ces atteintes.

Quelles sont les différentes tendances qui se dégagent des échanges avec les participants ?

On observe très clairement que la prise en compte des droits des communautés, la prise en compte de l'environnement dans le développement de ces projets d'investissement reste relativement limitée dans notre pays. Parce que les outils qui permettent d'assurer la prise en compte de l'environnement et des questions sociales ne sont pas encore totalement au point. Il faudrait probablement les améliorer. Par ailleurs, la capacité de suivi des différentes administrations reste encore très loin d'être optimale. Les moyens financiers, matériels, et humains ne sont pas à la hauteur de l'ampleur des investissements dans notre pays. Il faudrait le corriger en urgence si on veut s'assurer que les investissements contribuent véritablement au développement national, mais aussi au développement local et si on veut garantir que les investissements n'affectent pas l'environnement et ne détruisent pas les moyens de subsistance des populations.

Est-ce tout le territoire national qui est concerné ?

Sur l'ensemble du territoire, on retrouve les mêmes tendances. Mais le fait qu'on ait une majorité d'investissements localisés dans certaines régions expose davantage ces régions-là. Quand on regarde par exemple l'exploitation de l'or, on voit le Nord, l'Adamaoua, l'Est et une partie du Sud. C'est dans ces régions que l'on a le plus d'impact relatif à l'exploitation de l'or. Pour les impacts de l'exploitation forestière, on a l'Adamaoua, qui devient une zone de plus en plus importante avec l'exploitation des forêts galeries. Ce qui pose de sérieux problèmes au réseau



hydrographique de la région et au-delà à l'ensemble du pays. L'Est, le Centre, le Sud, le Littoral sont également affectés par l'exploitation du bois. On retrouve les agro-industries dans les zones qui sont les plus favorables aux cultures recherchées par les investisseurs. Il s'agit dans ce cas du Centre, du Sud, du Littoral et de l'Adamaoua. On a une grande concentration sur les régions qui étaient représentées dans l'atelier, mais ça ne veut pas dire que les autres régions ne connaissent pas les mêmes problèmes. Simplement, pour ces activités-là, les autres régions ne connaissent pas le problème avec la même ampleur.

Peut-on dire que la voix des communautés soit entendue ?

C'est très difficile pour les communautés de faire entendre leur voix. Premièrement parce qu'elles ne sont pas toujours au courant de la loi. Donc, elles ne peuvent pas savoir si une activité qu'elles voient à côté de chez elles est une activité légale ou illégale. Même si c'est une activité qui les affecte, elles peuvent garder le silence parce qu'elles se disent que c'est une activité autorisée par l'État. Elle ne savent pas que parfois dans le cadre d'opérations autorisées par l'État, on peut avoir des activités non autorisées par l'État. Par exemple, on peut avoir un permis minier en bonne et due forme, mais dans lequel on utilise des substances interdites comme le mercure ou le cyanure. L'opération en elle-même peut être légale, mais les activités peuvent être illégales et les communautés ne le sauront pas si elles ne connaissent pas la loi. Et à ce moment-là, elles peuvent être résignées et ne pas servir de relais à l'action de l'administration en informant les autres membres de la communauté et surtout en ramenant l'information vers les autorités compétentes pour que des décisions soient prises.

Dans ce cas, que suggérez-vous ?

Il est important de bien comprendre ce qui se passe, de vérifier ce que les communautés disent pour avoir des cas véritablement irréfutables. Puis d'aller vers l'administration pour voir comment elle peut agir. Dans la plupart de ces cas, il s'agit soit d'opérations illégales, soit d'activités

illégales.

En discutant avec les peuples autochtones, il y a comme une confusion dans l'interprétation des dispositions de la nouvelle loi forestière sur les forêts communautaires. Les populations y ont-elles encore droit ou alors en sont-elles déposées ?

Non, les forêts communautaires restent valides. Il y a eu la signature d'une convention entre l'État, représenté par le préfet, et les communautés pour créer les forêts communautaires. À ce moment-là, tant que le contrat est en vigueur, la forêt communautaire reste en vigueur.

La nouvelle loi 2024 ne dit pas que les forêts communautaires sont abrogées. Elles restent en vigueur. Le fait d'avoir une décision d'attribution de droits d'exploitation d'une forêt communautaire qui vient de quelqu'un d'autre que la communauté est très questionnable du point de vue de sa légalité.

31 ans après les forêts communautaires, est-ce que ça vaut encore la peine ?

Oui, parce qu'en 1994, la loi disait que l'État doit apporter un appui technique gratuit aux communautés pour gérer leurs forêts communautaires. L'État ne l'a jamais fait. On ne peut pas pénaliser des communautés parce qu'elles n'ont pas pu gérer une forêt communautaire alors que l'appui technique devait venir de l'État. L'État ne peut pas pénaliser quelqu'un pour sa propre faute. C'est pour cela que ce ne serait pas acceptable de retirer des forêts communautaires parce qu'elles n'ont pas été gérées. C'était à l'État d'apporter un appui technique gratuit.

Mais quand on regarde à peu près 700 forêts communautaires, il y a à peine 10 qui fonctionnent.

Là, on peut avoir deux questions. Fonctionner, pour certains, c'est être exploité, c'est avoir le bois coupé. La question, c'est est-ce que toutes les forêts communautaires doivent être coupées ? Est-ce que toute la forêt de notre pays doit être coupée ? Est-ce qu'on pourrait avoir d'autres moyens de bénéficier de forêts communautaires que de couper le

bois ? Est-ce qu'une communauté dans laquelle le bois est coupé bénéficie de sa forêt communautaire ? Des expériences que nous avons vues, c'est que quand le bois est coupé, la valeur du bois, l'argent, quitte le village. Ce qui reste, c'est très peu d'argent.

Le bois qui avait de la valeur est parti, l'argent du bois est parti, et la forêt qui reste est une forêt pauvre. Alors, est-ce que ce n'est pas mieux pour une communauté aujourd'hui de garder sa forêt et de ne pas avoir l'argent ? Au moins, la valeur de la forêt est toujours là, et le jour où on peut trouver le moyen de bien la gérer, on va bien la gérer. Parce qu'aujourd'hui, les modèles qu'on propose, c'est d'envoyer une compagnie couper le bois dans une forêt communautaire. Qu'est-ce qu'elle laisse dans la forêt communautaire ? Qu'est-ce qu'elle laisse dans le village ? Alors même qu'il y a d'autres modalités de gestion des forêts communautaires qui peuvent rapporter de l'argent, combien rapporte l'exploitation de produits forestiers non ligneux dans une forêt communautaire ? Pourquoi on n'est pas allé dans cette direction ? Combien rapporte le carbone séquestré dans une forêt communautaire ? Pourquoi on n'est pas allé dans cette direction ? La valeur de la forêt, ce n'est pas seulement le bois.

La vraie question serait, est-ce qu'une communauté profite plus de sa forêt communautaire debout ou en l'ayant abattue ? Si le bois est coupé, on aura de l'argent pendant un an ou deux. Et après on n'aura plus d'argent et on n'aura plus de forêt. Est-ce que c'est vraiment cela le futur de nos communautés. En sachant que par ailleurs, en dehors des forêts communautaires, la forêt est aussi détruite. Est-ce qu'on ne peut pas garder ces poches de forêts communautaires qui n'ont pas été exploitées et trouver un moyen de rémunérer ces communautés pour qu'elles protègent la forêt ? Quand on regarde le taux de déforestation dans notre pays, il est très rapide. On est très inquiet parce qu'il n'y a plus de forêt à attribuer si on a une société qui veut exploiter le bois à grande échelle. Et c'est sur les 30 ans qu'on a vidés nos forêts. Est-ce qu'on veut faire la même chose dans les forêts communautaires ? Ce serait totalement inacceptable ! Ne veut-on pas garder ces poches de forêts ? Pour cela, on peut trouver des moyens de rémunérer les communautés via le marché du carbone...

Ce marché du carbone semble aussi être un serpent de mer...

Non ! Aujourd'hui, ce que les institutions impliquées dans les discussions sur le carbone demandent est de voir comment la répartition des revenus va se faire. La deuxième chose est de savoir comment la forêt va être maintenue en l'état. « Je m'engage à payer pour qu'une forêt reste en l'état pendant 30 ans. Est-ce que je vais payer si je n'en suis sûr ? Si on regarde les 30 dernières années de nos forêts, en dehors des espaces protégés, y a-t-il beaucoup d'espaces qui sont restés en l'état pendant 30 ans ? Non ! On n'a pas été attractif pour des institutions qui auraient été prêtes éventuellement à mettre de l'argent pour le carbone. Dans une forêt communautaire, on a une institution qui peut décider. Et dans une forêt communautaire, l'État peut dire que si de l'argent arrive, on s'assure qu'on protège la forêt, on rémunère les communautés. On n'a jamais testé cela. Aujourd'hui, on sait que le bois n'a pas marché. Je n'ai pas vu une seule communauté que l'exploitation du bois a permis de développer. Pourquoi, on ne teste pas autre chose ? Par exemple, les services écosystémiques, l'écotourisme... Il y a des forêts qui ne sont pas loin d'ici qui sont parfaitement capables d'accueillir des activités d'écotourisme. Il y a plusieurs options. On peut tester les produits forestiers non ligneux qui au moins rapportent sur le long terme. La valeur du bois sort. Ce qui reste à la communauté, c'est une toute petite proportion.

Réalisée par Nadège Christelle BOWA